

Règlement intérieur de l'association

LE CHAPIT

1. Adhérents

Sont adhérents de l'association tous les membres à jour de leur cotisation annuelle. Les adhésions concernent les habitants de Doizieux, et les communes des alentours.

2. Cotisation

L'adhésion individuelle est fixée à 10 euros (dix euros). Son montant sera redéfini chaque année par l'Assemblée Générale. Des adhésions de soutien sont proposées de 20 à 50€, par palier de 10€. Ce sont donc les adhésions qui vont servir à payer les différents frais de fonctionnement du local :

- Assurances
- Achat et entretien de matériels
- Frais de tenue de compte bancaire et frais divers
- Autres frais liés au fonctionnement du local et à l'association du Chapit.

3. Engagement des membres de l'association

Afin de permettre le fonctionnement de l'épicerie sans marge ni salarié, chaque membre s'engage, selon ses disponibilités, à mettre à disposition de l'association deux heures mensuelles permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'épicerie et/ou à s'impliquer dans un groupe d'action indispensable à la cohésion et au développement de l'association du CHAPIT.

4. Organisation de l'association

Conformément à ses statuts, l'association est structurée autour de trois niveaux interdépendants :

1. L'Assemblée Générale
2. Le bureau Vie associative
3. Les groupes d'actions
 - a. Groupe produit
 - b. Groupe distribution
 - c. Groupe communication
 - d. Groupe trésorerie
 - e. Groupe informatique

La composition et le fonctionnement de chacune de ces entités sont précisés dans le présent règlement intérieur. Toutes les fonctions assurées dans ces trois instances sont bénévoles.

4.1. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale (AG) se réunit conformément aux statuts. Seuls les membres à jour de leur cotisation au moment de la tenue de la réunion peuvent prendre part aux votes. Les membres à jour de leur cotisation peuvent se faire représenter par un autre membre à jour de ses cotisations en établissant une procuration à son nom. Pour les Assemblées Générales Extraordinaires, le principe des procurations est identique.

4.2. Le groupe Vie associative

Le bureau est composé des membres élus en Assemblée générale et élargi aux référents de chaque groupe d'action. Le bureau se réunit régulièrement au moins une fois par trimestre jusqu'à une fois par mois.

4.3. Les groupes actions

L'ensemble des groupes d'actions sont ouverts à tous les adhérents sur la base du volontariat. A tout moment de l'année, de nouveaux membres peuvent rejoindre les groupes qu'ils souhaitent. Cette inclusion de nouveaux membres est particulièrement encouragée au moment de l'AG où la composition de chaque groupe est partiellement renouvelée.

Chaque groupe d'action est composé de deux référents.

Les groupes actions se réunissent à l'initiative de leurs référents et autant que nécessaire au bon fonctionnement et au développement du CHAPIT en cohérence avec les valeurs définies dans l'article 2 des statuts de l'association. Ils travaillent selon les modalités de leur choix et définissent en interne leur processus de prise de décisions. Le fonctionnement en binôme peut s'étendre à d'autres membres du groupe que les référents, afin de favoriser l'inclusion et la formation des nouveaux membres.

Les groupes actions sont constitués en fonction des besoins de l'activité de l'association.

a. Groupe produit

Le groupe se charge des contacts avec les producteurs et fournisseurs. Il sélectionne les produits selon des critères de qualité, des tarifs accessibles à tous, du respect de l'environnement et des conditions de production. Il teste les produits à proposer aux adhérents du CHAPIT et s'engage à entretenir une relation de qualité avec le producteur. Une charte de l'association est annexée à ce document.

Tout adhérent extérieur au groupe peut proposer un produit, ce dernier sera validé par le groupe dans le respect de la charte.

b. Groupe distribution

Le groupe travaille en coordination avec le groupe produit pour l'organisation des distributions. Il coordonne et anime la répartition des commandes. Il s'occupe de l'agencement et de la maintenance du local.

c. Groupe communication

Le groupe de communication se charge de la préparation des différents outils de communication : mails newsletter, flyer, relation adhérents, habitants, bénévoles, relation extérieure. Le groupe se charge de communiquer au plus grand nombre des actions de l'association. L'information est transparente et diffusée par des moyens variés à chaque adhérents et référents des groupe. Il contribue à mieux faire connaître l'association et son projet aux habitants du territoire.

d. Groupe informatique

Le groupe informatique se charge de la préparation des tableaux de commandes, du lien informatique avec les groupes distribution, trésorerie. Il est en charge de la maintenance de la plateforme MonEpi.

e. Groupe trésorerie

Le groupe trésorerie se charge de la gestion comptable et de la trésorerie, suivi des règlements des adhérents, règlements producteurs, rapprochement des comptes.

NB : Des indemnités kilométriques peuvent être accordées à l'adhérent pour la récupération des produits dans le cas où le producteur ne livrerait pas, conformément au tarif en vigueur.

5. L'assurance

L'association souscrit une assurance pour l'ensemble de ses adhérents à jour de leur cotisation, couvrant les risques qui pourraient intervenir lors des activités de l'association.

À soumettre à l'AG du 4 septembre 2021